



Mesdames, Messieurs, chères Seurroises, chers Seurrois,

Cela fait maintenant une année que vos élus gèrent les dossiers communaux et intercommunaux. Une année de mise en place marquée par de nombreux évènements, nouveautés et actions. J'ai eu l'occasion d'en faire le bilan lors de mes vœux et de notre première réunion de quartiers du Curtail des Archers et de la Cité Verte.

Nous pouvons cependant retenir côté finances, l'amélioration du résultat de fonctionnement sur le budget principal qui s'élève à : + 435 791.51 € et qui témoigne d'une gestion rigoureuse des dépenses.

Ce résultat nous permet, malgré la baisse de la dotation forfaitaire de l'État de 38 000 € pour cette année, de vous annoncer que je demanderai à vos élus de ne pas augmenter le taux des taxes locales en 2015. Dans ce contexte économique difficile, nous devons continuer de réduire nos dépenses mais surtout, maintenir nos investissements dans la voirie, la rénovation des bâtiments communaux et notamment nos écoles. A ce titre, nous pouvons remercier Madame la Sous-Préfète qui a tenu ses engagements suite au dossier « réhabilitation des centres-bourgs » en nous octroyant le taux maximum de 50% de subvention pour les travaux dans les bâtiments scolaires.

D'un point de vue économique, nous avons tenu à réunir conjointement avec la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie), les artisans, commerçants et industriels afin de créer une UCIA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale). Les élus souhaitent dynamiser la ville mais ils ne peuvent y arriver seuls. Montrer une image positive avec des actions nouvelles est primordial afin d'attirer de nouveaux habitants. Nous espérons que les acteurs économiques saisiront cette opportunité de travailler ensemble.

Côté communautaire, les travaux des gradins débiteront au 1<sup>er</sup> septembre et ceux de la halte-garderie cet été. L'autre sujet qui fait débat est la rénovation de l'espace aquatique Fernand Bonnin ou la création d'une structure nouvelle. En effet, le Président Jean-Luc Soller a proposé de voter conjointement tous les travaux du territoire et leur mode de financement dans un souci d'esprit communautaire ! Si les élus Seurrois accompagnés de nombreux Maires du territoire ont fait bloc, on peut regretter que les délégués de 10 Communes aient voté contre, car la piscine figurait dans ce débat d'orientation budgétaire (voir feuille annexe).

Mais revenons à la vie communale et aux rythmes scolaires. Je salue le vote unanime de vos 19 conseillers qui ont décidé le maintien du dispositif existant, à savoir, le vendredi après-midi pour les Nouvelles Activités Péri-éducatives.

Quant aux festivités, les manifestations de 2014 seront pérennisées et amplifiées avec la création d'une fête de l'environnement au mois d'avril.

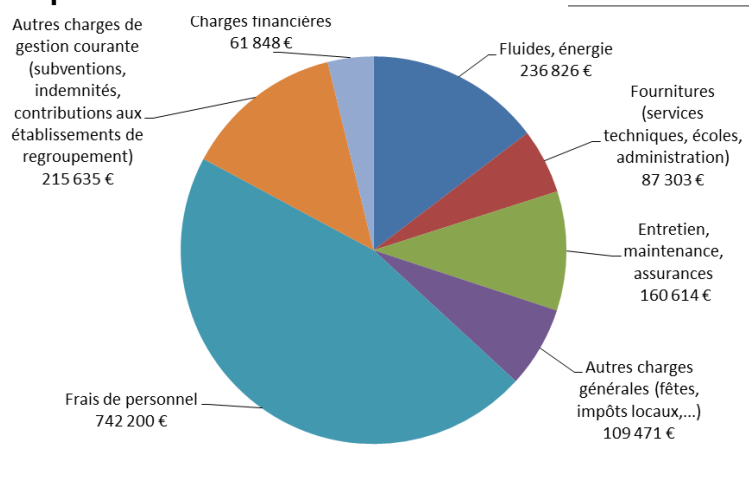
Nous nous sommes rendus également avec mes adjoints à Beauraing, notre ville jumelée de Belgique. Nous allons, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, renouer nos liens avec notre plus ancienne ville jumelée. Le désir de l'autre côté des Ardennes est aussi fort qu'à Seurre. Nous remercions le Bourgmestre, Marc Lejeune, et son équipe pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé.

Notre souhait à tous est de commencer modestement dès 2015 en emmenant une petite délégation associative. Puis, nous recevrons nos amis allemands de Bodenheim sur le second semestre.

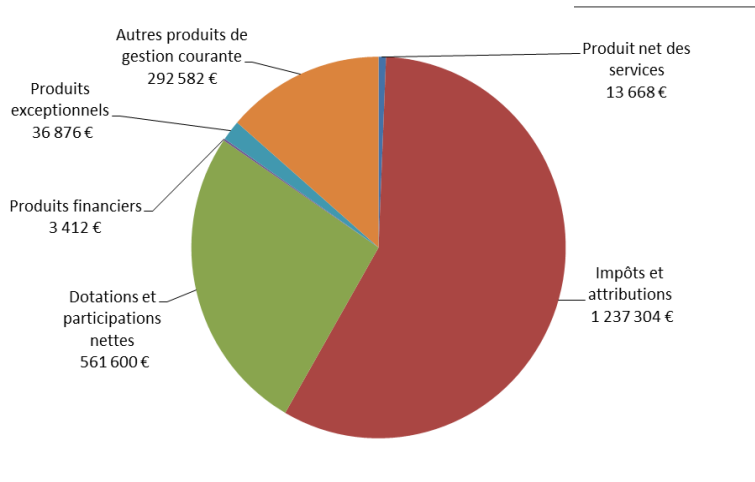
Mes chers concitoyens, je remercie tous les acteurs qui font vivre au quotidien notre cité car je suis persuadé que travailler ensemble est la réussite pour dynamiser notre belle ville de Seurre.

**Le Maire, Alain BECQUET.**

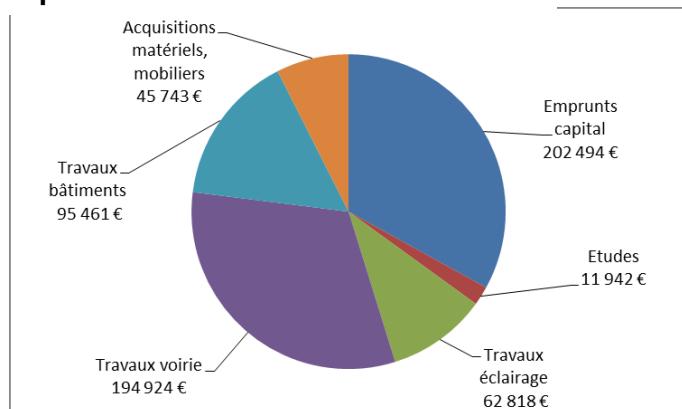
## Dépenses nettes de fonctionnement



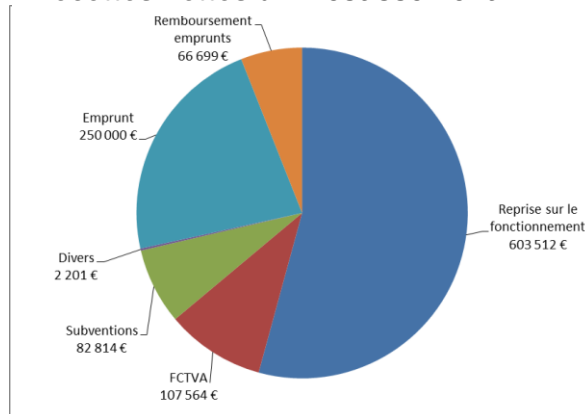
## Recettes nettes de fonctionnement



## Dépenses nettes d'investissement



## Recettes nettes d'investissement



### POINT SUR LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2014

**Remarque** : Les charges générales prennent en compte un solde de dépenses 2013 et la totalité des dépenses 2014, suite à leur prise en charge dès leur engagement (bons de commande, marché,...) ; et non plus lors de leur facturation. Cette procédure n'est pas obligatoire pour les Communes de moins 3500 habitants, mais elle a été retenue pour avoir un meilleur suivi et obtenir des comptes plus sincères.

Il est donc constaté une amélioration de la situation budgétaire globalement et par section. Cette situation résulte du suivi rigoureux des dépenses. La vigilance devra rester de mise en raison notamment de la baisse drastique des participations de l'État prévue dans la loi de finances 2015.

#### **Total général de clôture :**

2013 : + 325 636,16 €

2014 : + 498 008,80 €

Budget principal	Résultats clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats exercice 2014	Résultats de clôture 2014
Investissement	- 636 811,91		+ 499 408,29	- 137 403,62
Fonctionnement	+ 597 733,60	- 597 733,60	+ 435 791,51	+ 435 791,51
Total	- 39 078,31	- 597 733,60	+ 935 199,80	+ 298 387,89

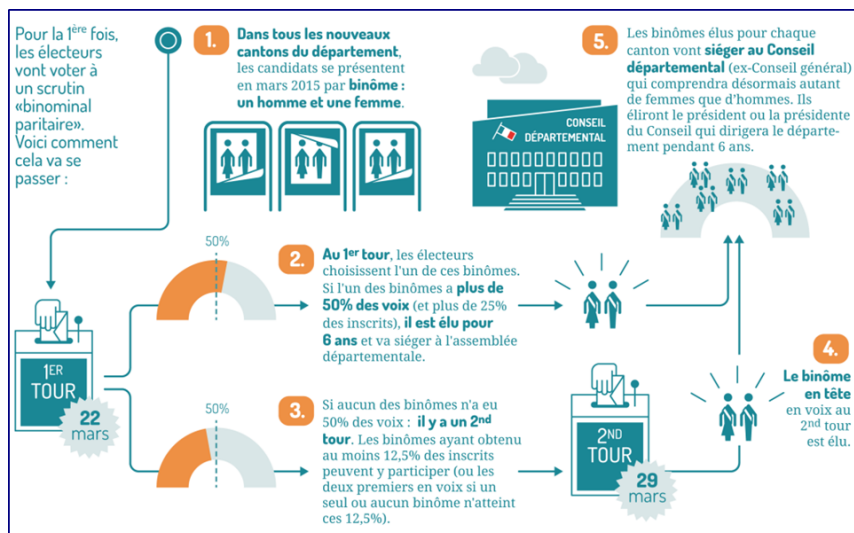
Budgets annexes : camping, bulletin municipal, Papillons Blancs	Résultats clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats exercice 2014	Résultats de clôture 2014
Investissement	+ 174 698,18		- 46 958,41	+ 127 739,77
Fonctionnement	+ 190 016,29	- 60 142,56	- 57 992,59	+ 71 882,14
Total	+ 364 714,47	- 60 142,56	- 104 951,00	+ 199 620,91

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES de MARS 2015

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. Les électeurs du canton de Seurre et du canton de Saint-Jean-de-Losne font partie du nouveau canton de Brazey-en-Plaine. Ils éliront un binôme titulaire composé d'un homme et une femme ainsi que leur binôme remplaçant.

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 22 mars et le 2<sup>nd</sup> tour, le 29 mars.

Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans. Pour le vote, il ne sera pas possible de panacher les listes, ni de rayer un nom sur un bulletin sous peine de nullité. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.



## ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes arrivant à son terme en mars 2015, la mairie de Seurre procèdera fin avril à l'élection du renouvellement des 19 jeunes pour 2 ans au sein des écoles élémentaires et du collège Dinet. Peuvent se présenter : les jeunes habitant Seurre, scolarisés en CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, souhaitant s'investir dans des projets communaux en lien avec la citoyenneté et le mieux vivre ensemble, dans le respect et la convivialité.

### SÉCURITÉ

Détecteur de fumée : la pose obligatoire par le propriétaire est reportée au 01/01/2016 mais celui-ci devra pouvoir produire un bon de commande antérieur au 8 mars 2015. L'entretien et la maintenance incombent au locataire.

Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) : le document est à produire par tout propriétaire, lors de la location ou la vente d'un(e) appartement / maison construit(e) avant le 01/01/1949 (*note de l'ARS novembre 2014*).

Absence prolongée de votre habitation (Opération Tranquillité Vacances OTV) : avant votre départ, il serait prudent de signaler votre absence à la Police municipale et (ou) la Gendarmerie.

### INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES

Les pré-inscriptions scolaires 2015/2016 pour les enfants entrant en maternelle (nés en 2012 et 2013) et au CP, auront lieu à la mairie de Seurre du 2 avril au 31 mai 2015. Merci de vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elles seront étudiées avec les demandes de dérogation en commission affaires scolaires à la mi-juin.

### MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Les nuisances sonores occasionnées lors de bricolage, tonte, jardinage... sont encadrées par l'arrêté de la DDASS n°99-242 :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche : de 10h à 12 h.

Végétaux : Le brûlage est interdit.

Les propriétaires doivent veiller à la taille de leurs végétaux qui ne doivent pas déborder sur le domaine public, ni masquer la signalisation ou gêner la libre circulation des piétons.

Dépôt illégal : Les déjections canines, poubelles et autres dépôts sur le domaine public sont passibles d'une amende forfaitaire de 35 €.

Animaux : La divagation est interdite, le tatouage est obligatoire. Ils sont interdits dans le jardin anglais. Les chiens d'attaque ou de défense de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie doivent être tenus en laisse (muselière et déclaration en mairie obligatoires), ils ne peuvent être détenus que par un adulte de plus de 18 ans.

**FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT GÉOBIOLOGIE ET BIEN-ÊTRE**



La ville de Seurre et l'association des Pierres Levées, en collaboration avec l'association Étang Rouge, proposent en cette journée printanière du dimanche 19 avril 2015 un panel d'exposants, d'ateliers et de conférences liés à l'environnement, à la géobiologie et au bien-être.

Cette manifestation se déroulera à l'Étang Rouge à Seurre : lieu magique et pittoresque du Val de Saône.

Les visiteurs pourront découvrir des techniques et des produits de bien-être comme le yoga, le shiatsu, la sophrologie, la naturopathie, la danse libre, les massages et les cosmétiques bios, les huiles essentielles, les plantes médicinales, du matériel pour contrer les pollutions électromagnétiques, les échanges de graines, objets et meubles en carton, etc.

Différents ateliers seront proposés tels que : la confection « maison » de produits ménagers, la recherche d'eau souterraine avec des baguettes de sourcier, la taille et la gestion des arbres fruitiers, le compost, la fabrication de murs en paille et pour les plus jeunes un atelier pour créer des briques de terre.

Des artisans locaux présenteront leurs produits : bières et vins bio, jus de fruits, plantes en gelée, fromages et miel.

Nous avons souhaité valoriser cette journée par des conférences sur les thèmes de l'environnement, géobiologie et bien-être. Elles se dérouleront sur le site même de l'Étang Rouge, de 10 h à 17 h. Le programme des conférences sera affiché à l'entrée du site.

La musique et la danse bourguignonne nous accompagneront tout au long de cette manifestation.

Réservez votre **dimanche 19 avril** et venez rencontrer, découvrir des producteurs et des artisans locaux, l'entrée est gratuite.

**PORTE OUVERTE  
À L'AVIRON CLUB SEURROIS**

Le samedi 25 avril, venez au camping de la plage de Seurre vous essayer à l'aviron et découvrir l'aviron club Seurre. Embarquez à 8 rameurs sur des bateaux de 16 mètres de long, que vous ferez avancer ensemble : ramer c'est pas galère !

Présentation : initiations à l'aviron ouvertes à tous, de 10h à 12h30 et de 15h à 18h, sur un bateau barré très stable de huit rameurs ; gilets de sauvetage fournis.

Condition d'accès : savoir nager ; une attestation sur l'honneur signée sera réalisée/demandée avant de monter en bateau ; le port du gilet de sauvetage fourni est obligatoire ; être en bonne santé ; être âgé de 10 ans minimum ; une autorisation parentale pour les mineurs sera réalisée/demandée avant de monter en bateau.

La tenue : des chaussures fermées qui ne craignent pas l'eau, des vêtements qui ne risquent rien. Prévoir tee-shirt, chapeau, eau, crème solaire...

Coût : 1 euro, c'est le prix de l'assurance fédérale obligatoire.

**FÊTE DE LA MUSIQUE  
SAMEDI 20 JUIN 2015**

Devant le succès rencontré en 2014, la fête de musique sera à nouveau placée sous le signe de la diversité culturelle et de la convivialité. Rendez-vous à partir de 18h le samedi 20 juin.

Le programme sera consultable sur le site [www.seurre.fr](http://www.seurre.fr)

**MARCHÉS NOCTURNES**

Le centre-ville retrouvera son effervescence des jeudis du 09 juillet au 20 août à partir de 19h.

Au programme de vos soirées : animations musicales, produits régionaux, artisanat.

Vos commerçants vous accueilleront avec un plaisir renouvelé.

